

Paris, le 25 janvier 2021



Une première en France, le blocage de huit services illégaux de télévision par internet (IPTV)

À l'initiative de l'ALPA, les ayants droit du cinéma et de l'audiovisuel, associés aux chaînes de télévision et avec l'appui du CNC ont obtenu le blocage de huit services d'IPTV illégaux.

La décision a été rendue le 17 décembre 2020 et son application par tous les Fournisseurs d'Accès Internet est effective.

Ces services situés en dehors du territoire national proposent l'accès à des milliers d'œuvres contrefaites (films, séries et documentaires) ainsi qu'à un ensemble de chaînes de télévision gratuites ou payantes en contrepartie d'un abonnement.

La richesse de l'offre au regard du faible montant de la souscription ne devrait laisser planer aucun doute aux utilisateurs sur le caractère illicite de ce type de service.

L'application de la décision judiciaire a rendu ces services inaccessibles à leurs abonnés qui pour la plupart ont payé par avance leur accès.

L'ALPA et ses membres poursuivront des actions similaires à l'encontre des autres services IPTV illégaux.

Frédéric DELACROIX

Délégué Général

ALPA 6, rue de Madrid 75008 PARIS

01.45.22.07.07

frederic.delacroix@alpa.asso.fr – secretariat@alpa.asso.fr